

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 21542

ISO/TC 59/SC 16

Secrétariat: UNE

Début de vote:
2020-02-20

Vote clos le:
2020-05-14

Construction de bâtiments — Accessibilité et utilisabilité de l'environnement bâti

Building construction — Accessibility and usability of the built environment

ICS: 91.060.01

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 21542](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-dis-21542>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.



Numéro de référence
ISO/DIS 21542:2020(F)

© ISO 2020

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/DIS 21542

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-dis-21542>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	viii
Introduction.....	xi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions.....	2
4 Considérations générales en matière de conception.....	9
4.1 Généralités	9
4.2 Points clés de l'accessibilité	10
5 Approche et entrée dans un bâtiment ou dans l'environnement bâti.....	14
5.1 Généralités	14
5.2 Stationnement et arrêt.....	14
5.2.1 Emplacement.....	14
5.2.2 Nombre de places de stationnement accessibles désignées	14
5.2.3 Stationnement des voitures	15
5.2.4 Stationnement des fourgons et fourgonnettes avec rampes mobiles auxiliaires.....	15
5.2.5 Signalisation.....	16
5.2.6 Surface.....	16
5.2.7 Bateau entre la place de stationnement et une voie piétonnière plus élevée contiguë	16
5.2.8 Stationnement intérieur.....	17
5.2.9 Organisation du stationnement.....	18
5.2.10 Places de stationnement pour fauteuils roulants électriques, scooters, etc.....	18
5.2.11 Parcs de stationnement pour vélos et landaus/poussettes.....	18
5.2.12 Zones de dépose	19
5.3 Voies d'accès au bâtiment.....	19
5.3.1 Généralités	19
5.3.2 Repérage, cheminement guidé et autre support d'information physique.....	20
5.3.3 Largeur de la voie d'accès et des espaces d'évitement et de giration pour les personnes en fauteuil roulant.....	21
5.3.4 Espace de giration pour les personnes en fauteuil roulant sur des paliers.....	23
5.3.5 Cheminement en gradins et escalier.....	23
5.3.6 Paliers des cheminements en pente.....	23
5.3.7 Appui et guidage par une main courante sur des voies d'accès.....	23
5.3.8 Drainage des voies d'accès et de sortie.....	23
5.3.9 Obstacles isolés sur un cheminement	23
5.4 Rampes	25
5.4.1 Généralités	25
5.4.2 Pente et longueur.....	26
5.4.3 Largeur des rampes.....	28
5.4.4 Paliers de rampes	28
5.4.5 Appui et guidage par des mains courantes installées sur les rampes	29
5.4.6 Drainage de la rampe.....	29
5.4.7 Matériaux de surface	29
5.5 Protections le long des cheminements et des rampes.....	29
5.6 Entrées de bâtiment et sorties de secours sur l'extérieur	30
5.6.1 Généralités	30

5.6.2	Seuils aux entrées et sorties de secours sur l'extérieur	31
5.6.3	Espace de circulation au niveau des portes d'entrée et des sorties de secours vers l'extérieur	32
5.6.4	Exigences spatiales dans les halls d'entrée	33
5.7	Aménagements pour les chiens-guides et autres chiens d'assistance	33
5.7.1	Généralités	33
5.7.2	Zones aménagées pour les chiens-guides et chiens d'assistance	33
6	Circulation horizontale dans un bâtiment	34
6.1	Voies de circulation internes et espaces de manœuvre	34
6.1.1	Généralités	34
6.1.2	Voies de circulation/couloirs intérieurs	34
6.1.3	Espace de giration permettant une rotation à 90° d'un fauteuil roulant dans les couloirs	35
6.1.4	Espace de circulation permettant une rotation à 180° d'un fauteuil roulant	36
6.2	Trottoirs roulants	37
7	Circulation verticale dans un bâtiment	37
7.1	Généralités	37
7.2	Rampes dans les bâtiments	37
7.3	Escaliers	37
7.3.1	Hauteur et giron des marches	37
7.3.2	Largeur minimale des volées d'escaliers	38
7.3.3	Paliers d'escaliers	39
7.3.4	Encombrement en hauteur	40
7.3.5	Avertissements visuels et tactiles	40
7.3.6	Protections le long des escaliers	41
7.4	Ascenseurs	42
7.4.1	Généralités	42
7.4.2	Approche et accès à l'ascenseur	42
7.4.3	Entrée de cabine d'ascenseur — Ouverture des portes	43
7.4.4	Largeur d'entrée et dimensions intérieures des cabines	43
7.4.5	Équipement intérieur de la cabine	45
7.4.6	Précision d'arrêt/de nivelage	46
7.4.7	Commandes et signaux	47
7.4.8	Systèmes d'évacuation d'ascenseur	49
7.5	Plates-formes élévatrices verticales et plates-formes élévatrices sur un plan incliné ...	50
7.6	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	50
7.7	Mains courantes	51
7.7.1	Généralités	51
7.7.2	Installation de mains courantes	51
7.7.3	Profil d'une main courante	51
7.7.4	Continuité d'une main courante	52
7.7.5	Hauteur d'une main courante	52
7.7.6	Extension horizontale d'une main courante	52
7.7.7	Informations visuelles et tactiles	53
7.7.8	Résistance mécanique	53
8	Composants et équipements d'un bâtiment	53
8.1	Blocs-portes et fenêtres	53
8.1.1	Portes et ferrures	53
8.1.2	Blocs-portes coupe-feu	60
8.1.3	Fenêtres et ferrures	60
8.2	Équipements, commandes et interrupteurs	61
8.2.1	Généralités	61
8.2.2	Emplacement, hauteurs et distances	62

8.2.3	Fonctionnement	65
8.2.4	Identification	66
8.2.5	Utilisabilité	66
8.2.6	Téléphones	66
8.2.7	Accès par carte et distributeurs automatiques	67
8.2.8	Systèmes d'accès sécurisé	69
8.2.9	Fontaines à eau	69
8.2.10	Poubelles	69
8.3	Mobilier	70
8.3.1	Généralités	70
8.3.2	Places assises dans les zones d'attente	70
8.3.3	Position assise devant des bureaux ou des tables	71
9	Pièces et espaces à l'intérieur des bâtiments	71
9.1	Zones d'accueil, guichets, réceptions et billetteries	71
9.1.1	Emplacement	71
9.1.2	Espace de manœuvre	72
9.1.3	Hauteur	72
9.1.4	Éclairage	72
9.1.5	Audition et lecture labiale	72
9.1.6	Systèmes de billetterie	73
9.2	Vestiaires	73
9.3	Salles de conférence et salles de réunion	73
9.4	Cabinets d'aisance, sanitaires et salles de bain	73
9.4.1	Généralités	73
9.4.2	Cabinets d'aisance pour personnes handicapées autonomes	74
9.4.3	Dimensions des cabinets d'aisance accessibles aux personnes en fauteuil roulant	75
9.4.4	Portes des cabinets d'aisance	80
9.4.5	Siège de toilette	80
9.4.6	Barres d'appui	81
9.4.7	Papier toilette	82
9.4.8	Lavabo	83
9.4.9	Alimentation en eau	85
9.4.10	Robinets	85
9.4.11	Urinoirs	85
9.4.12	Autres accessoires	85
9.4.13	Alarme	86
9.4.14	Dispositifs d'alarme incendie	86
9.4.15	Douches	86
9.4.16	Salle de douche individuelle	88
9.4.17	Salles de bains	89
9.5	Chambres accessibles dans les bâtiments à usage non résidentiel	92
9.6	Coins cuisine	94
9.7	Zones de stockage	94
9.8	Terrasses, vérandas et balcons	95
9.9	Auditoriums, salles de concert, stades et lieux similaires avec des places assises	95
9.9.1	Généralités	95
9.9.2	Systèmes d'amélioration de l'écoute	95
9.9.3	Éclairage pour l'interprétation gestuelle	95
9.9.4	Zones de places assises réservées aux personnes en fauteuil roulant	95
9.9.5	Numérotation des rangées et des sièges	95
9.9.6	Accès à la scène et aux coulisses	96
9.10	Vestiaires accessibles	96
9.11	Espaces d'observation dans les zones de rassemblement	96
9.11.1	Surface de plancher	96

9.11.2	Lignes de visibilité.....	97
9.12	Bars, cafés et restaurants	97
10	Orientation et information à l'intérieur et à l'extérieur d'un bâtiment	98
10.1	Orientation et information.....	98
10.1.1	Généralités	98
10.1.2	Niveaux d'information.....	99
10.1.3	Principe plurisensoriel.....	99
10.1.4	Informations sonores.....	99
10.1.5	Indicateurs de surfaces podotactiles.....	100
10.2	Surfaces au sol et surfaces murales	100
10.3	Contraste visuel.....	101
10.3.1	Généralités	101
10.3.2	Contraste de luminance	102
10.3.3	Contraste de luminance des matériaux luisants ou brillants.....	104
10.3.4	Choix des couleurs et motifs.....	105
10.3.5	Facteurs de conception pertinents.....	106
10.4	Éclairage	107
10.4.1	Généralités	107
10.4.2	Éclairage extérieur.....	107
10.4.3	Éclairage à l'intérieur des bâtiments	107
10.4.4	Éclairage destiné à faciliter le repérage.....	108
10.4.5	Éclairage contrôlable et réglable.....	108
10.4.6	Niveaux d'éclairement dans les différentes zones	108
10.4.7	Éblouissement et ombres	109
10.5	Signalisation	110
10.5.1	Généralités	110
10.5.2	Types de panneaux	110
10.5.3	Emplacement des panneaux.....	110
10.5.4	Hauteur et emplacement des panneaux.....	111
10.5.5	Police et taille des lettres.....	112
10.5.6	Contraste de luminance	112
10.5.7	Absence d'éblouissement	113
10.5.8	Éclairement et éblouissement	113
10.5.9	Facilité d'interprétation.....	113
10.5.10	Installation de signaux tactiles en relief et en braille	113
10.5.11	Lettres tactiles, chiffres, signaux et symboles graphiques	113
10.5.12	Braille	114
10.5.13	Symboles tactiles	114
10.5.14	Cartes et plans d'étages tactiles	115
10.5.15	Écrans d'information.....	115
10.6	Symboles graphiques	115
10.7	Acoustique.....	120
10.7.1	Généralités	120
10.7.2	Maîtrise du bruit.....	121
10.7.3	Amélioration de l'écoute.....	123
10.7.4	Symboles.....	125
10.8	Systèmes, signaux et informations d'alarme d'urgence	125
10.8.1	Généralités	125
10.8.2	Alarmes d'urgence	126
10.8.3	Alarme d'urgence sonore.....	126
10.8.4	Signaux visuels d'alarme d'urgence.....	126
10.8.5	Aménagements temporaires.....	127
10.8.6	Systèmes d'alerte dans les ascenseurs	127
10.8.7	Espaces d'attente sécurisés.....	127

11	Sécurité incendie et évacuation de toutes les personnes	127
11.1	Généralités	127
11.2	Objectifs de la conception	128
11.3	Principe d'évacuation en cas d'incendie	128
11.4	Évacuation d'urgence liée à l'infrastructure du bâtiment	129
11.4.1	Vue d'ensemble de l'infrastructure essentielle du bâtiment	129
11.4.2	Zones de sécurité relative destinées à faciliter l'évacuation horizontale progressive .	129
11.4.3	Espaces d'attente sécurisés jouxtant les escaliers d'évacuation en cas d'incendie	130
11.4.4	Voies d'évacuation d'urgence	132
11.4.5	Systèmes d'évacuation par ascenseur en cas d'incendie	132
11.4.6	Escaliers d'évacuation en cas d'incendie	132
11.4.7	Étages de refuge temporaire	133
11.4.8	Portes de sortie de secours sur l'extérieur	133
11.4.9	Plan de lutte contre l'incendie	133
12	Questions liées à la gestion et à la maintenance	133
Annexe A	(informative) Logements	134
Annexe B	(informative) Indicateurs de surfaces podotactiles	142
Annexe C	(informative) Espaces de circulation au niveau des entrées de portes	146
Annexe D	(informative) Prévention contre les incendies, protection, sécurité et évacuation de toutes les personnes	157
Annexe E	(informative) Méthodes de détermination du contraste de luminance	162
Annexe F	(informative) Questions liées à la gestion et à la maintenance	166
Annexe G	(informative) Capacités humaines et aspects de conception associés	169
Bibliographie	181

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 59, *Bâtiments et ouvrages de génie civil*, sous-comité SC 16, *Accessibilité et fonctionnalité des environnements construits*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 21542:2011), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications apportées par rapport à l'édition précédente sont les suivantes :

- a) adaptation de la structure du document : un nouveau niveau hiérarchique a été introduit et les articles/paragraphes ont été renumérotés en conséquence et en partie réorganisés ;
- b) révision rédactionnelle de l'Introduction et du Domaine d'application ;
- c) modification de l'approche relative aux éléments exceptionnels, qui ne s'appliquent désormais qu'aux bâtiments existants et qui ne s'appliquent plus aux pays en développement ;
- d) mise à jour des références normatives dans tout le document ;
- e) révision de l'Article 3 relatif aux termes et définitions conformément à la terminologie employée dans le document et mise à jour des sources ;

- f) restructuration des paragraphes concernant :
- les voies d'accès au bâtiment (5.3) ;
 - les entrées de bâtiment et les sorties de secours sur l'extérieur (5.5) ;
 - les ascenseurs (7.4) ;
 - les plates-formes élévatrices verticales et les plates-formes élévatrices sur un plan incliné (7.5) ;
 - les blocs-portes et les fenêtres (8.1) ;
 - l'orientation et les informations (10.1) ;
 - l'éclairage (10.4) ;
 - l'acoustique (10.7) ;
- g) clarification et élargissement des spécifications relatives aux obstacles isolés sur un cheminement en 5.3.9 ;
- h) révision complète de 5.4 concernant les rampes ;
- i) élargissement des spécifications relatives aux commandes et signaux en 8.2 ;
- j) révision complète et élargissement des spécifications concernant l'acoustique en 10.7 ainsi que les systèmes, signaux et informations d'alerte en situation d'urgence en 10.8 ;
- k) révision des dispositions concernant le contraste visuel :
- les spécifications du 10.3 ont fait l'objet d'une révision et les facteurs de conception pertinents de l'annexe sur les capacités humaines et les considérations de conception associées ont été transférés dans ce paragraphe ;
 - une annexe séparée portant sur la détermination du contraste de luminance a été créée ;
- l) révision des paragraphes liés à l'évacuation en cas d'urgence (incendie) :
- regroupement des spécifications liées à l'évacuation en cas d'urgence (incendie) dans l'Article 11 ;
 - introduction d'un paragraphe sur l'évacuation en cas d'urgence liée à l'infrastructure du bâtiment ;
 - révision complète de l'annexe relative à la prévention des incendies, la protection, la sécurité et l'évacuation de toutes les personnes ;
- m) adaptation des dispositions concernant les indicateurs de surfaces podotactiles :
- plusieurs références sont faites à l'ISO 23599:2019 ;
 - un nouveau paragraphe sur les indicateurs tactiles de surface de déplacement a été introduit en 10.1 ;
 - l'annexe relative aux indicateurs tactiles de surface de déplacement a fait l'objet d'une révision et a été raccourcie ;

ISO/DIS 21542:2020(F)

- n) introduction d'une nouvelle annexe informative relative aux logements ;
- o) adaptation de la présentation du document aux dernières règles de conception de l'ISO ;
- p) mise à jour de la Bibliographie.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/DIS 21542

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-dis-21542>

Introduction

Le présent document spécifie des exigences essentielles et des recommandations nécessaires à la réalisation d'un environnement bâti sûr, inclusif, adapté à l'âge et durable, qui soit accessible et utilisable par tous.

L'objectif de l'ISO 21542 est de décrire la façon dont il convient de concevoir, construire, gérer et entretenir un bâtiment afin de permettre aux personnes : d'approcher et d'entrer dans ce bâtiment ; d'utiliser ses installations, services et réseaux d'informations ; de sortir du bâtiment dans des conditions normales ; et de l'évacuer en cas d'urgence.

L'accessibilité et l'utilisabilité pour tous sont un concept dynamique en constante évolution ; il s'agit d'un attribut fondamental d'un environnement bâti durable. Ce processus implique des actions et des tâches interdépendantes dans la vie quotidienne des personnes, ce qui leur permet de jouer un rôle actif au sein d'une communauté, de s'instruire, de décrocher un emploi et de se sentir socialement intégré. Une seule barrière, d'ordre physique ou autre, à cette participation peut toutefois restreindre, interrompre et faire annuler la totalité du processus.

Le présent document a pour but de répondre aux besoins de la plus large majorité des personnes. Cet objectif est atteint en s'accordant sur les dispositions minimales qui sont généralement acceptées pour s'adapter à la diversité humaine et aux variations — en termes d'âge, de capacité et de comportement — et qui sont communes à toute société.

Une fois l'infrastructure d'*accessibilité* et d'*utilisabilité* entièrement en place et en service, il est essentiel de mettre en œuvre de bonnes pratiques et procédures de gestion des bâtiments afin de maintenir leurs performances initiales conformes à l'exécution ou adaptées tout au long du cycle de vie du bâtiment et, en cas d'incendie ou d'autre situation d'urgence, de s'assurer que la stratégie prévue de sécurité incendie est initiée et exécutée avec succès.

Les principes d'*accessibilité* et d'*utilisabilité* pour tous sont énoncés dans le préambule (g) et dans les Articles 9, 10, 11, 12 et 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ces principes sont renforcés par :

- l'Agenda de développement durable 2015-2030 des Nations Unies, en particulier l'objectif de développement durable 11 : « Villes et communautés durables » ;
- la Stratégie et le plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 de l'Organisation mondiale de la Santé.

NOTE 1 La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), avec son Protocole facultatif, a été adoptée par l'Assemblée générale du 13 décembre 2006. Elle est entrée en vigueur le 3 mai 2008 et est donc devenue un instrument juridique international. Pour obtenir des informations complémentaires, consulter le site web des Nations Unies : <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html>.

NOTE 2 La protection des personnes en situation de handicap pendant des événements naturels sévères (séismes, inondations, glissements de terrain, typhons et tsunamis, par exemple) est traitée dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui fait partie intégrante de l'Agenda de développement durable des Nations Unies.

ISO/DIS 21542:2020(F)

La prise en compte des exigences et recommandations de conception du présent document dès les premières phases de conception d'un bâtiment neuf permettra de réduire le coût financier des mesures garantissant l'accessibilité et l'utilisabilité, ainsi que d'accroître la sécurité du bâtiment achevé et la convivialité de chacun de ses utilisateurs.

Lorsque ces exigences de conception ne sont pas prises en compte, le coût socio-économique est considérable en termes de violation des droits de l'homme et la sécurité et la satisfaction des utilisateurs du bâtiment concerné baissent de façon significative.

Le Guide 71 de l'ISO/IEC et son document d'orientation ISO/TR 22411 amélioreront et faciliteront la compréhension des exigences du présent document.

Il est également important d'assurer l'accessibilité aux bâtiments présentant une importance historique, architecturale et culturelle. Il est actuellement envisagé d'élaborer et de publier des parties supplémentaires du présent document afin de traiter d'autres types d'environnements extérieurs, tels que le patrimoine culturel.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 21542](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-dis-21542)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90fa9af-8d4f-4a82-8c62-02c92be58e18/iso-dis-21542>

Construction de bâtiments — Accessibilité et utilisabilité de l'environnement bâti

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie un éventail d'exigences et de recommandations applicables aux éléments et assemblages de construction ainsi qu'aux composants, accessoires et produits liés aux aspects d'utilisabilité et d'accessibilité à considérer lors de la conception et de la construction de bâtiments, à savoir l'accès aux bâtiments, la circulation à l'intérieur des bâtiments, la sortie des bâtiments en condition normale et l'évacuation en cas d'incendie.

Le présent document comprend également des dispositions relatives aux caractéristiques extérieures directement associées à l'accès à un bâtiment ou à un groupe de bâtiments depuis une limite correspondante du site concerné, ou entre un tel groupe de bâtiments sur un site commun. Il ne traite pas des éléments de l'environnement extérieur, tels que les espaces publics libres, dont la fonction est autonome et n'est pas liée à l'utilisation d'un bâtiment spécifique. Le présent document s'applique aux espaces communs des bâtiments résidentiels à usage d'habitation.

Il est applicable à la fois aux bâtiments neufs et aux bâtiments déjà existants.

Le présent document expose le concept des « éléments exceptionnels » applicable aux situations où il est exceptionnellement difficile de satisfaire aux exigences spécifiées et où il s'avère donc impossible d'assurer l'accessibilité totale. De telles situations peuvent découler de circonstances économiques ou techniques. Les « éléments exceptionnels » permettent de spécifier un niveau d'accessibilité acceptable — bien que restreint et non idéal, mais acceptable. Il est entendu qu'un élément exceptionnel ne doit ni être appliqué dans d'autres situations, ni être invoqué de manière injustifiée, ni être utilisé en guise d'excuse pour ne pas élever le niveau d'accessibilité alors que le contexte économique et/ou technique le permettrait.

Les dimensions indiquées dans le présent document et associées à l'utilisation des fauteuils roulants se rapportent à l'encombrement des tailles de fauteuils roulants couramment utilisées et des utilisateurs. L'encombrement d'un fauteuil roulant dans le présent document est fondé sur l'ISO 7176-5 et l'ISO/TR 13570-2 et est de 800 mm de large et de 1 300 mm de long. Pour les fauteuils roulants et les scooters de plus grandes dimensions, il est nécessaire d'indiquer explicitement les dimensions du produit afin de pouvoir les recevoir dans l'espace en question.

Le présent document est principalement destiné à des personnes adultes en situation de handicap, mais il contient également plusieurs recommandations concernant les besoins spécifiques des enfants en termes d'accessibilité.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

IEC 60118-4, *Électroacoustique — Appareils de correction auditive — Partie 4 : Systèmes de boucles d'induction utilisées à des fins de correction auditive — Exigences de performances système.*

IEC 60268-16, *Équipements pour systèmes électroacoustiques — Partie 16 : Évaluation objective de l'intelligibilité de la parole au moyen de l'indice de transmission de la parole.*

ISO 23599:2019, *Produits d'assistance pour personnes aveugles ou visuellement affaiblies — Indicateurs tactiles de surface de marche.*

ISO 4190-5:2006, *Installation d'ascenseurs — Partie 5 : Dispositifs de commande et de signalisation et accessoires complémentaires.*

ISO 9386-1, *Plates-formes élévatrices motorisées pour personnes à mobilité réduite — Règles de sécurité, dimensions et fonctionnement — Partie 1 : Plates-formes à course verticale.*

ISO 9386-2, *Plates-formes élévatrices motorisées pour personnes à mobilité réduite — Règles de sécurité, dimensions et fonctionnement — Partie 2 : Élévateurs inclinés pour usager en position assise, debout ou en fauteuil roulant.*

Guide ISO/IEC 71, *Guide pour l'intégration de l'accessibilité dans les normes.*

ISO 8100-30:2020, *Ascenseurs pour le transport des personnes et des charges — Partie 30 : Installation d'ascenseurs des classes I, II, III et IV.*

Commission Internationale de l'Éclairage, CIE, Publication 15:2004, 3^e édition, *Colorimetry.*

Nations Unies, Convention de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH).

Organisation mondiale de la Santé, 2001, Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF).

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans :

- la Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) ;
- le Guide ISO/IEC 71 ;
- la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) de 2001 de l'Organisation mondiale de la Santé ;

ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp> ;
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

3.1**accessibilité**

<bâtiments ou parties de bâtiments> capacité des individus, indépendamment de tout handicap, de leur âge ou de leur sexe, à accéder à des bâtiments ou des parties de bâtiments, à s'y déplacer et à en sortir

Note 1 à l'article : L'accessibilité comprend la facilité d'approche, d'entrée, d'évacuation et/ou d'utilisation de manière indépendante d'un bâtiment et de ses services et installations par tous les usagers potentiels de ce même bâtiment avec l'assurance de la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être de chaque individu au cours de ces activités.

3.2**adaptabilité**

<bâtiments ou parties de bâtiments> capacité d'un bâtiment à pouvoir être facilement modifié à un stade ultérieur de sa conception, afin de s'adapter aux changements de vie et à l'évolution des besoins du large panel d'usagers potentiels

3.3**espace d'attente sécurisé****espace de refuge**

espace d'un bâtiment qui a été conçu pour que les personnes attendent provisoirement, en sécurité et en toute confiance, des informations ou des instructions supplémentaires et/ou une assistance à l'évacuation ou un sauvetage, sans constituer un obstacle ou interférer avec l'évacuation des autres personnes

iTeh STANDARD PREVIEW**3.4****motif à fonction de vigilance (standards.iteh.ai)**

indicateur de surface podotactile qui attire l'attention sur des points de danger et/ou de décision

ISO/DIS 21542

[SOURCE : ISO 23599:2019, 3.1, modifiée. La note a été supprimée.]

82-8c62-02c92be58e18/iso-dis-21542

3.5**environnement bâti**

environnement extérieur et intérieur, et tout élément, composant ou accessoire mis en service conçus, construits et gérés en vue de leur utilisation par le public

Note 1 à l'article : Les objets non fixes sont exclus de l'environnement bâti dans la mesure où les décisions relatives à leur emplacement dans ledit environnement sont susceptibles de relever davantage du contrôle quotidien des gestionnaires des installations, que de ceux chargés de la mise en service, conception ou construction de l'environnement bâti.

3.6**espace de circulation**

espace dégagé nécessaire à l'accès à toute partie de l'environnement bâti, au déplacement à l'intérieur de ladite partie et à la sortie de cette dernière

3.7**accès à contre-courant**

<incendie> accès d'urgence emprunté par les sapeurs-pompiers ou les équipes de secours à l'intérieur d'un bâtiment pour atteindre l'incendie, pendant que les utilisateurs du bâtiment s'éloignent du sinistre et évacuent le bâtiment

3.8**désorientation**

incapacité ou difficulté d'une personne à s'orienter dans l'espace et dans le temps, et eu égard au contexte, dans l'environnement